

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes Pour :	12
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2022-39

Séance du 27 septembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le vingt septembre deux mille-vingt-deux.

Monsieur DUFOUR Williams a été désigné secrétaire de séance.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY	X				Madame Dominique COMBAZ			X	
Madame Nadine REUX		X			Monsieur Alain PERROT			X	
Monsieur Roland BESSON	X				Monsieur Bertrand PUGNOT	X			
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE		X		
Madame Marie-Christine FRACHON		X			Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur Fabien GALLICE	X				Monsieur Roger JOURNET	X			
Monsieur Éric PHILIPPE	X				Monsieur Marc GAUTIER			X	
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Robert EYRAUD	X			
Monsieur Patrick ROULAND			X	JL Reynaud	Monsieur Stéphane GUSMEROLI			X	
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Mathias LAVOLE				
					Monsieur Williams DUFOUR	X			

Objet : Autorisation donnée au président de signer l'Accord-cadre de services sociaux pour des prestations d'entretien de la végétation de berges et des espaces naturels sur les bassins versants Guiers, Bièvre et Rieu-Truison

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du SIAGA mentionnant l'exercice par le SIAGA de la compétence GEMAPI,

Vu la décision du 29 Juillet 2022 retenant l'offre de l'Association des emplois verts ressource pour le lot 1 et le lot 2, l'offre d'Acty Chantier pour le lot3, et l'offre OSEZ pour le lot 4,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence envoyée le 16/06/2022 référence 2022-03-ACRGRBT,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

Autorise à l'unanimité le Président à signer, au nom et pour le compte du SIAGA, l'accord-cadre de services sociaux pour des prestations d'entretien de la végétation de berges et des espaces naturels sur les bassins versants Guiers, Bièvre et Rieu-Truison pour le lot 1, le lot 2, le lot 3 et le lot 4.

Fait et délibéré en séance

Le 27/09/2022

Le Président

Jean-Louis Reynaud

Publiée le : 30/09/2022

Transmise au Représentant de l'État le : 30/09/2022

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

